

Février 2002

Numéro 32

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 22 janvier 2001.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Les Fonds particuliers : « votre argent m'intéresse ».
- 4 Bulletin d'adhésion.

CTPL du 22 janvier 2001

Le CTPL s'est réuni le 22 janvier 2001 sur convocation du TPG pour examiner le budget départemental 2001 et prendre connaissance des sites d'expérimentation de l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) en Côte d'Or.

- Exécution du Budget déconcentré 2000 : après avoir présenté l'exécution du budget en Trésorerie Générale et en postes comptables, la Direction a expliqué les **dépassements des allocations** observés dans certaines Trésoreries (15 Trésoreries ont dépassé le budget initial qui leur avait été attribué initialement). Pour 13 Trésoreries, le dépassement est la conséquence de la forte augmentation du prix du fioul. Pour ces postes là, le TPG a accordé un **complément de dotation**. En revanche, pour les Trésoreries de Beaune et de Précy sur Thil, la Direction a estimé que le non-respect de l'enveloppe budgétaire n'était pas justifié et n'a pas accepté le complément de dotation en pénalisant ces deux Trésoreries (de respectivement 1.850,00 et 800,00 francs sur le budget 2001 avec une possibilité de remise pour la Trésorerie de Précy). **La CGT a condamné le caractère arbitraire de la mesure et s'est donc abstenue** lors du vote de l'exécution du budget 2000 alors que les autres syndicats l'approuvaient y compris la sanction contre les 2 Trésoreries.
- Budget déconcentré 2001 : le TPG a annoncé une **progression de 1%** du budget départemental (augmentation identique pour les postes comptables et pour la TG). Le Directeur a confirmé la fongibilité des allocations des postes comptables entre les différents chapitres ainsi que la fongibilité des allocations pour les Trésoreries en gestion conjointe. Par ailleurs, le TPG s'est engagé cette année encore à compléter les dotations en cas de fortes dépenses en fioul. En ce qui concerne l'équipement, le TPG a décidé d'acquérir un nouveau véhicule destiné à remplacer l'ESPACE actuel et un certain nombre de crédits ont été budgétés pour le renouvellement de mobiliers et la rénovation de bâtiments (825.000 francs pour la

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-28-06-40).

toiture de la Trésorerie Générale et les Trésoreries de Chenôve, Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges). Le TPG a également annoncé la **déconcentration des frais de déplacement** au niveau du département. La CGT a fait part de son inquiétude pour la politique de formation qui risque de se trouver affectée par une éventuelle politique de restrictions des déplacements. Lors du vote de budget 2001, **la CGT s'est abstenue** avec la CFTC (les autres organisations syndicales ont voté POUR) en raison de la trop faible augmentation du budget dont la progression reste inférieure à l'inflation.

- Expérimentation de l'ARTT en Côte-d'Or : le TPG a fourni la **liste des sites** retenus pour l'expérimentation en Côte-d'Or à partir vraisemblablement du 1^{er} mars 2001. Il s'agit des services Comptabilité et Liaison-Rémunération, de la Paierie Départementale et des Trésoreries de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche. Le comité technique paritaire local (CTPL) convoqué initialement le 29 janvier se réunira le **vendredi 16 février** pour prendre connaissance des modalités de mise en place de la réduction du temps de travail dans les sites expérimentaux. Les représentants de la CGT sont intervenus pour demander la **généralisation de l'expérimentation à tous les postes et services du département** en précisant qu'il s'agissait d'une aspiration forte de la majorité des personnels (la CGT a remis au TPG début février 2001 une **pétition de plus de 300 signatures** exigeant la généralisation de l'expérimentation comme c'est le cas en Haute Marne). Ce faisant, la CGT a fait observer que la décision de mettre en œuvre la réduction du temps de travail dans la fonction publique à **effectifs constants est injurieuse pour l'ensemble des fonctionnaires** car cela revient à dire que ceux-ci ne travaillent pas efficacement. La CGT estime que si l'on doit travailler moins, les objectifs et tâches fixés par la Direction doivent être revus à la baisse (abandon de la comptabilisation quotidienne des chèques, limitation des enquêtes statistiques, etc.).

Fonds particuliers : "Votre argent m'intéresse"

Lors du CTPC (comité technique paritaire central) du 21 décembre dernier, la CGT a dénoncé avec vigueur, les sollicitations de toutes sortes dont font l'objet les Agents et les clients des fonds particuliers de la part de certaines banques, alors qu'aucun texte officiel n'est paru et que les agréments ne sont pas décidés.

A ce propos, nous regrettons que la **Mutuelle du Trésor** ait participé à ces opérations pour le moins anticipées.

Les silences embarrassés de la Direction trouvent-ils ici une explication ?

Depuis le début, la CGT s'est opposée à cette décision de retrait des missions bancaires pour les particuliers, en défendant le **principe de l'utilité pour l'intérêt général d'un service de proximité de l'Etat, de référence, notamment dans le cadre du service bancaire de base.**

Pour clore, provisoirement, ce chapitre peu glorieux nous nous faisons l'écho des réactions négatives des associations de consommateurs vis à vis du récent décret sur ce service bancaire de base : *"Le dispositif prévu n'est pas à la hauteur des enjeux et des exigences sociales actuelles", "un cadeau pour les banquiers"*.

Un autre décret devait paraître dans la même période : celui du retrait de la mission bancaire du Trésor auprès des particuliers... Ite, missa est ?

REDUCTION D'IMPOT POUR L'ADHESION A UN SYNDICAT

A partir de 2001, les cotisations versées aux organisations syndicales permettent d'obtenir une réduction d'impôt égale à 50 % (et non plus 30 %). Cette réduction d'impôt est accordée dans la limite de 1 % du revenu brut imposable dans la catégorie des traitements.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON** :